

Itinéraire d'un avocat engagé, 1953-2009

Claude Michel

L'Harmattan, novembre 2010

289 pages, 28 €

L'auteur, né en 1934 à Auriol (Bouches-du-Rhône), appartient à une famille modeste originaire des Basses-Alpes : ses deux grands-pères étaient ouvriers à l'usine Péchiney de Saint-Aubant-lès-Durance. Claude Michel fréquente le lycée public d'Aix-en-Provence puis, à 18 ans, après le bac, « pour connaître le monde », s'inscrit à Sciences Po, à Paris.

Quel choc de passer de la petite épicerie de ses parents à la rue Saint-Guillaume, presque sans argent, sans relations, seul dans la ville innombrable, dans une école fréquentée à l'époque par les fils et filles de bourgeois et d'aristocrates aux modes de vie, lieux de vacances et sports inconnus de lui. Loin d'être un Rastignac envieux, Claude Michel s'imprègne de marxisme et s'oriente alors, pour trente ans, vers le PCF, auquel il adhère en 1954 (plus tard, il militera quelques années au Parti socialiste, sans s'y acclimater vraiment). Sa rencontre pour la vie avec une jeune historienne, Nadia Ténine, renforce ce choix. Elle est la fille de Maurice Ténine, médecin à Antony (Hauts-de-Seine aujourd'hui), communiste, « docteur des pauvres », conseiller municipal à Fresnes. Celui-ci fut, à 34 ans, l'un des otages fusillés à Châteaubriant par les troupes d'occupation allemandes, l'un de ces juifs devenus « féroce ment français » pour remercier le pays de les avoir accueillis. Il déclara, face au peloton d'exécution : « C'est un honneur pour un officier français de tomber sous les balles allemandes. »

Un homme de rencontres

Avec Nadia, Claude Michel découvre le monde progressiste et communiste qui recoupe souvent, à l'époque, le monde juif laïque. La mère de Nadia a

disparu à Auschwitz, sa tante Juliette Ténine, évadée de la Petite Roquette, a été agent de liaison des dirigeants communistes de la Résistance. Ce contexte comme sa réflexion personnelle portent Claude Michel, en 1963, après son service militaire en Algérie, et au moment du putsch des généraux d'Alger de 1961, au secrétariat du groupe communiste à l'Assemblée nationale. Il y joue pendant les années 1960 un rôle de « pédagogue » politique, formateur de nombreux députés communistes propulsés des corons, de l'usine, des chantiers au palais Bourbon, mais aussi de législateur improvisé : propositions de loi de nationalisation, matériaux pour le futur programme commun de gouvernement de la gauche, etc. Il est en relation proche avec les dirigeants communistes les plus connus, Maurice Thorez, Waldeck Rochet, Georges Marchais et de nombreux intellectuels communistes. Ne voulant pas du statut de « permanent » au PC, il remplit singulièrement ses fonctions au groupe parlementaire avec la qualité d'avocat. Ayant prêté serment au barreau de Paris le 5 mars 1963, il noue des liens de collaboration ou d'amitié avec de nombreux avocats communistes, Charles Lederman, Joë Nordmann, Jules Borker, Marcel Manville, Pierre Kaldor. Leurs portraits, les récits de ses voyages à l'Est, en RDA, à Moscou, à Prague en 1968 où il rencontre Dubcek, font une grande part de l'intérêt du livre. Nadia, disparue en 2003, se détache plus tôt que lui du PCF : elle, dès 1956, lui, en 1983 seulement, l'un et l'autre étant rebutés par la nomenclatura et n'y retrouvant plus leurs rêves de jeunesse, de justice et de liberté.

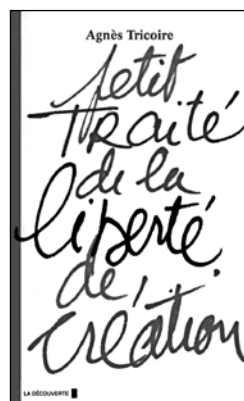
Installé comme avocat à Aulnay-sous-Bois en 1966, il devient conseiller municipal communiste de 1977 à 1983 (il le sera de nouveau dans les années 1990, avec l'étiquette socialiste), par deux fois bâtonnier du barreau de la Seine-Saint-Denis, et l'un des fondateurs du Syndicat des avocats de



France (Saf), qu'il présidera. En 1992, premier secrétaire général du tout nouveau Conseil national des barreaux, il est au cœur des évolutions de cette profession si importante pour la défense des libertés et des droits sociaux.

L'ouvrage s'achève par une émouvante évocation de son roman familial : Denis, le fils handicapé mental dont il assure seul, non sans une vraie angoisse pour l'avenir, la charge depuis la mort de Nadia ; Laurent, le fils cadet, brillant polytechnicien, devenu magistrat ; David, Anael et Maayan, qui font de lui un grand-père heureux plutôt qu'un éternel militant. La trajectoire d'un homme debout, une référence pour tous ceux qui ont le souci d'engager leur vie.

Francis Jacob,
membre honoraire
du Comité central de la LDH



Petit traité de la liberté de création

Agnès Tricoire

La Découverte, mars 2011

300 pages, 20 €

Cela fait des années qu'Agnès Tricoire se bat comme avocate et comme militante pour la liberté de création. Elle plaide, avec beaucoup de compétence et de pertinence, pour les artistes contre toute forme de censure, et anime avec enthousiasme l'Observatoire de la liberté de création qui, sous l'égide de la LDH, réunit un grand nombre d'associations. A. Tricoire nous livre ses réflexions et nous ne sommes pas déçus. Elle qualifie son traité de « petit », pour faire savoir qu'il n'est pas seulement un manuel juridique, remarquablement documenté et réfléchi, passionnant pour le juriste qui s'interroge, comme toujours, sur la question centrale en droit, celle des limites d'une liberté, en l'occurrence, la liberté de l'artiste. Mais elle sait aller au-delà du droit et nous livre, en analysant des faits historiques

ou contemporains, une réflexion sur la place de l'art, et plus spécialement celle de l'œuvre dans une société démocratique. Claire, convaincante, parfois amusante, elle propose des réponses et surtout ouvre les portes au débat.

Ni la Déclaration des droits de l'Homme de 1789, énonçant les droits imprescriptibles et naturels, ni le préambule de la Constitution de 1946, définissant les principes politiques, économiques et sociaux particulièrement nécessaires à notre temps, ni la Convention européenne des droits de l'Homme n'évoquent la liberté de création autrement que dans le cadre général de la liberté d'expression. Tout au plus l'article 27 de la Déclaration universelle consacre le droit d'auteur, y compris dans sa dimension morale, et le droit de «jouir des arts», l'article 17 du Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels imposant aux Etats de respecter «la liberté indispensable à la recherche scientifique et aux activités créatrices».

Et pourtant, la liberté de création ne peut s'identifier avec la liberté d'opinion, ni avec celle d'informer ou ce communiquer des idées dont les abus sont impérativement déterminés par la loi. Et ce n'est pas parce qu'elle serait illimitée : une liberté sans frontières est inconsistante. Aussi Agnès Tricoire défend avec acharnement l'autonomie de l'œuvre et de l'art, et montre à quel point la liberté de création est consubstantielle à la démocratie. Elle nous entraîne dans un récit vivant sur la pratique de la censure, ses justifications absurdes et ses raisons réelles, et analyse avec une grande clarté les combats juridiques actuels et leur signification. Une lecture enrichissante et plaisante.

Henri Leclerc

Nous, princesses de Clèves

Réalisation : Régis Sauder

Documentaire, 2010

Production : Nord-Ouest

Documentaires - RFO

Durée : 69'

En salles

En style d'époque, rendons grâce au président de la République d'avoir très involontairement remis au goût du jour ce petit roman du XVII^e siècle, publié sous pseudonyme par une femme, madame de Lafayette, et considéré – mais pas par lui – comme l'un des chefs-d'œuvre de la littérature française. Sans le dire, le film saisit finement l'affaire pour faire la preuve que ce texte parle encore à des jeunes d'aujourd'hui : pas des héritiers de la culture ni de la richesse. Des adolescents d'un lycée des quartiers nord de Marseille, d'origines variées, aux familles plus ou moins aimantes mais toutes socialement démunies. Ils travaillent en classe sur *La Princesse de Clèves*, ils apprennent le texte, en disent des extraits et ils se prennent à réfléchir, à parler d'eux et à rêver. Ces jeunes s'approprient beaucoup de choses du roman : la force de la famille et de la mère, la peur des dangers qui guettent les filles, le rôle de la pudeur et du silence et, surtout, les complications de l'amour. De l'identification aux héros au refus de leurs choix, ils font du roman un outil de réflexion sur leur vie et celle de la société dans laquelle ils vivent. Ils affirment qu'ils ont droit au Louvre et à la Bibliothèque nationale de France, comme ils ont eu, grâce à leur professeur, droit à ce roman-là : cela s'appelle le droit à la culture. Ils en parlent avec intelligence, comme aussi de l'identité nationale ou de la pauvreté des quartiers. L'expérience ne leur donne pas toutes les clés : ces adolescents manquent d'assurance, ils restent pour certains en échec scolaire et témoignent finalement, tous, d'un profond désarroi face à un monde qu'ils jugent chao-



tique. Ils se sentent juste un peu plus adultes.

Le film travaille très étroitement le rapport entre la langue classique, très pure et accompagnée de musique de cour, et ces jeunes aux museaux de toutes couleurs, accents des cités de Marseille et piercings compris. Le tout dans le décor qui est le leur : les barres d'immeubles, le grand lycée aux coursives carcérales.

Il ne s'agit pas d'actualiser artificiellement une œuvre ancienne, de la transposer dans le monde d'aujourd'hui, mais de montrer ce qu'elle a d'inépuisable. D'un côté, la prison dorée de la princesse de Clèves et son malheur absolu ; de l'autre, une société qui emprisonne ses enfants les moins gâtés, surtout quand ils viennent d'ailleurs, en leur fermant l'espoir d'une vie meilleure. Ils comprennent fort bien le rapport, eux.

Nicole Savy,
membre du Comité
central de la LDH